Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720262-DE

# COMMUNE DE CAUDAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juillet 2026
Date de publication : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six
Le neuf juillet, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – H. BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELENEC - André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

- Franck BLANDEAU à Nathalie BELLOCHE
- François EZANNO à Damien TALVAS

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

---

## REFERENTIEL FONCIER – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

---

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260709-CM090720262-DE



## REFERENTIEL FONCIER – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités d'intervention des services de Lorient Agglomération pour la production d'une étude sur le potentiel foncier du territoire communal.

En effet, dans le cadre du « zéro artificialisation nette » et du programmé local de l'habitat approuvé le 25 juin 2024, il est utile et nécessaire d'explorer les possibilités de densification de la ville sur elle-même pour dessiner une stratégie foncière.

Cependant, cette densification ne peut se faire sans prise en compte d'autres composantes que sont : le cadre de vie, les lieux d'usage et la nature en ville dans tous ses aspects : sociaux, climatiques, biodiversité…

Lorient Agglomération propose de lui confier une mission qui pourrait être mise en œuvre à partir de septembre prochain. Le projet a été soumis à la commission « Finances – urbanisme » le 30 juin dernier.

Le montant de la prestation est fixé à 12 136,03 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,
- de fixer le montant de la prestation à 12 136,03 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour copie conforme,

Le Maire




Fabrice VELY